AR Prefecture
006-210600250-20261019-2026_083-DE
Reçu le 22/10/2026
Publié le 22/10/2026

LE BROC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 19/10/2026

N° 2026-083

Nombre de Membres	
Effectif légal	**15**
En exercice	**15**
Présents	**14**
Pouvoirs	**0**
Suffrages exprimés	**14**

Vote pour	**14**
Vote contre	**0**
Abstention	**0**
Ne participe pas au vote	**0**

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf octobre à dix-huit heures trente, se sont réunis en session ordinaire à la mairie, les membres du conseil municipal de la Commune de LE BROC, sous la présidence de Monsieur Philippe HEURA, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : **le 14/10/2026**

PRÉSENTS : **Mmes et MM. AIME-LEWIS – BERENGER – BERNARD BIZET – BUCARO – DALIBARD – GARDENQ – HEURA – PIROUD – RICHARD – SALINE – SION – SNITSELAAR – YACOUB**

ABSENT : **M. AUDIBERT**

Secrétaire de séance : **M. BUCARO**

FINANCES
Demande de subvention
Actions de prévention du risque incendie et d'accompagnement de la commune dans le respect des obligations légales de débroussaillement (OLD)

Le Maire,

Rappelle qu'un Plan de prévention des risques d'incendie de forêt (PPRIF) est approuvé depuis le 02 mai 2023 sur le territoire communal ;

Informe que les obligations légales de débroussaillement (OLD) constituent une mesure essentielle de prévention et de réduction de la vulnérabilité face au risque incendie ;

Indique que la commune est particulièrement concernée par les enjeux de prévention du risque d'incendie de forêt et qu'elle souhaite renforcer son action en matière de protection des personnes, des biens et des espaces naturels ;

Propose que des actions soient réalisées pour informer et sensibiliser les administrés sur leurs obligations en matière de débroussaillement, ainsi que de leur permettre d'identifier clairement les responsabilités respectives des propriétaires et des autres personnes concernées ;

Pour se faire l'Office national des forêts (ONF) a proposé un accompagnement de la commune comprenant :

- l'organisation de réunions publiques d'information et de sensibilisation à destination de la population, afin de favoriser la compréhension et la mise en œuvre des OLD pour un montant de 735 € par réunion;
- l'élaboration d'un plan communal de débroussaillement, dans un objectif de prévention du risque incendie et d'amélioration de la lisibilité des actions à conduire sur le territoire pour un montant de 5260 € HT ;
- la réalisation d'une cartographie des obligations légales de débroussaillement, destinée à faciliter l'identification des secteurs concernés et la compréhension de la répartition des obligations entre les différents propriétaires et acteurs concernés pour un montant de 1 840 € HT;

AR Prefecture

006-210600250-20261019-2026_083-DE
Reçu le 22/10/2026
Publié le 22/10/2026

Indique que ces actions contribueront à renforcer la culture du risque au sein de la population, à améliorer la connaissance des obligations réglementaires et à favoriser une démarche collective de prévention des incendies ;

Propose pour mener à bien ce projet qui s'élève à 7 835 € de solliciter une aide auprès de la région sud PACA et du FOND VERT selon le plan de financement qui s'établit comme suit

Autofinancement	**1567.00€**
SUBVENTION REGION SUD PACA	**3 917.50.00 €**
SUBVENTION FOND VERT	**2 350.50 €**
TOTAL	**7 835.00 €**

Vu le code générale des collectivités territoriales

Vu le PPRIF approuvé sur le commune le 02 mai 2023

Considérant la volonté de la commune de mobiliser les dispositifs de financement existants afin de soutenir la mise en œuvre de ces actions de prévention ;

Le conseil municipal, l'exposé de M. Le maire entendu

APPROUVE le principe de la réalisation des actions d'information, de sensibilisation et d'accompagnement technique proposées par l'Office National des Forêts, portant sur la prévention du risque incendie et les obligations légales de débroussaillement.

APPROUVE les devis de l'ONF relatifs à ces prestations, pour un montant de 7 835 €

APPROUVE le plan de financement

AUTORISE M. Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la demande de subvention auprès de la région sud PACA et au Fond Vert

AUTORISE M. Maire à signer tout document afférents à ce dossier et, sous réserve des crédits disponibles et des règles applicables, à engager les démarches nécessaires à la réalisation de l'opération

Ainsi fait et délibéré à la date ci-dessus indiquée,
Pour Extrait conforme,

Le Maire,
Philippe HEURA

MAIRIE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
06510 LE BROC

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355